

13 AVR. 2007



Ségolène Royal

candidate à l'élection présidentielle

Nos Réf. : 3454-jpa-cd

Paris, 1 / AVR. 2007

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la nécessité de faire voter une loi adaptant le droit pénal français au Statut de la Cour pénale internationale.

En effet, si la France a ratifié le Statut de la Cour pénale internationale le 9 juin 2000 et en février 2006 une loi de coopération avec la Cour pénale internationale, il lui reste à adopter une loi d'adaptation prévoyant l'incrimination, la poursuite et la répression des crimes du Statut devant les tribunaux français. Cette étape est essentielle pour harmoniser les règles françaises et internationales notamment au regard des crimes de guerre.

Si je suis élue Présidente de la République, je m'engage à faire adopter cette loi dans les plus brefs délais. Je m'engage également au retrait par la France de la déclaration de l'article 124 du Statut de la Cour pénale internationale.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Ségolène Royal

Ségolène ROYAL

Monsieur Simon FOREMAN

Président

Coalition française pour la Cour pénale internationale

C/o service Relex, Amnesty International-France

76 Boulevard de la Villette

75940 Paris Cedex 19

10, rue de Solférino - 75333 Paris cedex 07

Tél. 01 45 56 77 00 - Fax : 01 47 05 15 78 - www.parti-socialiste.fr - www.desirdsavenir.org

